

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 septembre 2021
Procès-verbal n° 04 finalisé le vendredi 24 septembre 2021

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et Jean-Louis OLIVIER
Excusés MM. Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 03 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Potiers 3 cités (1) Verrières	Coupe de France	11/11/21
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudan (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jaunay Marigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21

JOUEURS SUSPENDUS

Rappel du PV du COMEX du 06/05/21

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

• Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.

• Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- **cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.**

ACG Foot Sud 86

Adriers

Antran

Bonneuil Matours / Archigny

Châtelleraut SO

Chauvigny

Civaux

Fontaine le Comte

Jardres

Jaunay Marigny

Mignaloux Beauvoir

Nouaillé Maupertuis

Ozon

Poitiers 3 cités

Poitiers Asac

Saulgé

Smarves Iteuil

St Benoît

St Julien l'Ars

St Savin St Germain

St Saviol

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'**article 45 du statut de l'arbitrage**, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un voire deux mutés dans la ou les équipes de son choix définies pour toute la saison 2021 / 2022.

Courriel du club de St Maurice Gençay (23/09/21 à 12h36) : St Maurice Gençay (1) en Départemental 4 poule D (1 muté supplémentaire).

Courriel du club de Rouillé (23/09/21 à 17h17) : Rouillé (1) en Départemental 1 (1 muté supplémentaire).

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701631 : Poitiers 3 Cités (1) – Verrières (1) du 03/10/21

En raison de la qualification de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) pour le 4^{ème} tour de la Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au jeudi 11 novembre 2021.

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701933 : Loudun (1) - Vouneuil Béruges (1) en poule A du 02/10/21

En raison de la qualification de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) pour le 4^{ème} tour de la Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au jeudi 11 novembre 2021.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769716 : Antran (2) – Ingrandes/Antoigné (1) en poule A du 25/09/21

Courriel du club d'Antran (21/09/21 à 21h30)

Demande de jouer la rencontre en rubrique à 18h en raison de la défaillance de l'éclairage du stade, avec l'accord du club adverse.

La Commission donne son accord et demande aux deux clubs et à l'arbitre de tout mettre en œuvre afin que la rencontre aille à son terme.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702191 : Dissay (1) – Naintré (3) en poule B du 26/09/21

En raison de la participation de l'équipe de Dissay (1) à la Coupe de France Féminine et de l'occupation des vestiaires, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain de Naintré.

Match n° 23702257 : Naintré (3) - Dissay (1) en poule B du 30/01/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Dissay.

DEPARTEMENTAL 5

Vacances (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

D6	Équipes classées 7èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule C	Nalliers (2)	6	7	0,86			Refus d'accession
Poule E	Adriers (2)	6	8	0,75			Accède en 2021 / 2022
Poule G	Vendelogne (2)	6	8	0,75			non activé en 2020 / 2021
Poule D	Sèvres Anxaumont (3)	5	8	0,63			Accède en 2021 / 2022
Poule F	Smarves Iteuil (3)	4	8	0,5			Smarves Iteuil (2) déjà en D5
Poule B	Buxeuil (2)	3	7	0,43			Buxeuil (1) déjà en D5
Poule A	Moncontour (2)	2	7	0,29			Refus d'accession

Retrait de l'équipe de Poitiers Cep (3) (courriel du 01/09/21 à 16h20)

→ Proposition au club de Sèvres Anxaumont pour l'accession de son équipe 3 en remplacement de Poitiers Cep (3) dans la poule F.

Accord du club de Sèvres Anxaumont (courriel du 13/09/21 à 18h04)

Retrait de l'équipe de Champigny (1) (courriel du 12/09/21 à 15h54)

→ Proposition au club de Moncontour pour l'accession de son équipe 2 en remplacement de Champigny (1) dans la poule A.

Refus du club de Moncontour (courriel du 14/09/21 à 09h07)

D6	Équipes classées 8èmes – saison 2019 / 2020								
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Différence buts générale	Quotient différence buts générale / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Poitiers Beaulieu FC (1)	4	8	0,5	4	0,5	-12	1,5	Accès en 2021 / 2022
Poule F	Blanzay (2)	4	8	0,5	4	0,5	-27	-3,38	Équipe (1) en D5
Poule C	Vicq sur Gartempe (3)	3	7	0,43					Accès en 2021 / 2022
Poule D	Poitiers Asac (3)	3	8	0,38					Non engagé en 2021 / 2022
Poule G	Savigny / Pouillé (2)	1	8	0,13					Équipe (1) en D5
Poule A	Mouterre / 3 Moutiers (2)	0	7	0					Équipe (1) en D5
Poule B	Vellèches / Leigné (1)	-2	7	-0,29					

→ Proposition au club de Vicq sur Gartempe pour l'accession de son équipe 3 en remplacement de Champigny (1) dans la poule A.

Accord du club de Vicq sur Gartempe (17/09/21 à 15h39)

Retrait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (courriel du 31/08/21 à 22h33)

→ Proposition au club de Beaulieu FC pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de St Maurice Gençay (2) dans la poule E.

Accord du club de Beaulieu FC (courriel du 17/09/21 à 15h30)

Poule A

ASM FC (2)
 BEUXES (1)
 L'ENVIGNE (3)
 LES 3 MOUTIERS (1)
 LOUDUN (2)
 MIREBEAU (2)
 MONTS SUR GUESNES (1)
 OUZILLY (1)
 SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)
 ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)
 VICQ SUR GARTEMPE (3)
 VOUZAILLES (1)

Poule B

ANTRAN (3)
 AVAILLES en CHATEL (3)
 AVANTON (2)
 BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)
 CENON / VOUNEUIL (3)
 CHASSENEUIL – ST GEORGES (3)
 COLOMBIERS (1)
 DISSAY (2)
 LA PALLU (3)
 LAVOUX-LINIERS (2)
 MONTAMISE (3)
 THURE BESSE (2)

Poule C

BUXEUIL (1)
 CHATEL REUNIONNAISE (1)
 CHÂTELLERAULT C9 (1)
 CHÂTELLERAULT SO (4)
 COUSSAY LES BOIS (2)
 LEIGNE SUR USSEAU (2)
 LES ORMES (1)
 OYRE-DANGE (3)
 OZON (3)
 PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)
 ST REMY SUR CREUSE (1)
 USSEAU (1)

Poule D

FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)
 HAIMS (1)
 JARDRES (2)
 JOUHET PINDRAY (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (4)
 NOUILLE (4)
 SAULGE (1)
 SAVIGNY L'EVESCAULT (1)
 SILLARS (1)
 VALDIVIENNE (2)
 VALLÉE DU SALLERON (1)
 VILLENEUVE (1)

Poule E

ACG / SAVIGNE (4)
 ADRIERS (2)
 AVAILLES LIMOUZINE (1)
 BEAULIEU FC (1)
 BLANZAY (1)
 BOURESSE (1)
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)
 QUEAUX MOUSSAC (1)
 SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)
 USSON – L'ISLE (2)
 VALENCE en POITOU COUHE (1)
 VERNON (1)

Poule F

BOIVRE (3)
 CHÂTEAU LARCHER (3)
 CROUTELLE (2)
 LUSIGNAN (3)
 POITIERS ASAC (2)
 ROUILLE (3)
 SANXAY (1)
 SÈVRES ANXAUMONT (3)
 SMARVES - ITEUIL (2)
 VIVONNE (3)
 VOUILLE (2)
 VOUNEUIL BERUGES (3)

DEPARTEMENTAL 6

Poule A

COUSSAY (2)
INGRANDES / ANTOIGNE (3)
LOUDUN / CEAX LA ROCHE (3)
MONCONTOUR / ASM (2)
ORCHES (1)
OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)
SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)
ST CHRISTOPHE (2)
THURE BESSE (3)
VELLECHES (1)

Poule B

BEAUMONT ST CYR (5)
CISSE / AVANTON (2)
COLOMBIERS (2)
ESPOIR FC (1)
NALLIERS (2)
QUINCAY (2)
SAVIGNY L'EVESCAULT (2)
ST SAVIN ST GERMAIN (3)
VALLÉE DU SALLERON (2)
VILLENEUVE (2)

Poule C

ASLONNES (1)
BRION ST SECONDIN (4)
LHOMMAIZE (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)
SMARVES ITEUIL (3)
ST MAURICE GENCAY (2)
ST SAVIOL (2)
ST SAVIOL / LIMALONGES (3)
VERRIÈRES (3)
VOUNEUIL BERUGES (4)

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23775420 : Bressuire (2) - St Roman Les Melle (1) du 19/09/21

Courriel du club de St Roman Les Melle (19/09/21 à 10h26) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de St Roman Les Melle (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de St Roman Les Melle.

Match n° 23775421 : La Chapelle Bâton (1) – Pays Thénezéen (1) du 19/09/21

Courriel du club de Pays Thénezéen (18/09/21 à 17h32) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Pays Thénezéen (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Pays Thénezéen.

Match n° 23775427 : St Roman Les Melle (1) – Jaunay Marigny (1) du 26/09/21

En raison de la participation de l'équipe de Jaunay Marigny (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

Match n° 23775422 : Migné Auxances (1) – Valdivienne / Chauvigny (1) du 26/09/21

En raison de la participation de l'équipe de Migné Auxances (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

Match n° 23775431 : Ligugé (1) - St Cerbouillé (1) du 26/09/21

En raison de la participation des équipes de St Cerbouillé (1) et Ligugé (1) à la Coupe de France Féminine, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 31 octobre 2021.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23831155 : St Varent / Airvo (1) – Vrines (1) en poule A du 19/09/21

Courriel du club de St Varent Pierregeay (17/09/21 à 09h47) signalant le forfait de son équipe (2).
1^{er} forfait de l'équipe de St Varent / Airvo (1) (sans déplacement de l'équipe de Vrines (1))
Amende de 31€ au club de St Varent / Airvo (1).

Match n° 23831182 : Dissay (2) – Cenon sur Vienne (1) en poule B du 19/09/21

Courriel du club de Dissay (18/09/21 à 15h14) signalant le forfait de son équipe (2).
1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Dissay.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Championnat U11 - U 13 à 8 - 1ère phase

Poule A

BRESSUIRE (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
LOUDUN / ASM (1)
ORÉE de L'AUTIZE (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
THOUARS (1)

Poule B

CHÂTELLERAULT SO (1)
JAUNAY MARGNY / LA PALLU / CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
MIGNE (1)
POITIERS 3 CITES (1)
STADE POITEVIN (1)
VICQ / ST SAVIN (1)

Poule C

GJ des 3 VALLÉES (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
LUSIGNAN (1)
MONTMORILLON (1)
NIORT ST FLORENT (2)
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (1)

Poule D

CELLES-VER (1)
CHERVEUX (1)
GATI FOOT (1)
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (1)
VAL DE BOUTONNE / ST ROMANS LES MELLE (1)

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 23856281 : Buxeuil (1) – Châtelleraut SO (3) du 19/09/21

Courriel du club de Buxeuil (18/09/21 à 13h01) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Buxeuil (1)

Amende de 31€ au club de Buxeuil.

L'équipe de Châtelleraut SO (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 23856283 : Champigny (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) du 19/09/21

Retrait en championnat de l'équipe de Champigny (courriel du 12/09/21 à 15h54)

Le District a annulé la rencontre le 14/09/21.

L'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Courriel de M. Eric FRECHIN (19/09/21 à 22h59) signalant sa présence sur le terrain.

Dossier en instance

Match n° 23856285 : Châtelleraut C9 (1) – Lavoux Liniers (1) du 19/09/21

Courriel du club de Lavoux-Liniers

Forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (avec déplacement de l'équipe de Lavoux Liniers (1))

Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.

L'équipe de Lavoux Liniers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 23856286 : Colombiers (1) – Usseau (1) du 19/09/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Rifay CHAHIDI (19/09/21 à 19h40) signalant l'arrêt de la rencontre à la 43^{ème} minute suite au refus du capitaine de l'équipe d'Usseau de reprendre le match après la blessure de son gardien de but.

Considérant que toute équipe ayant abandonné le terrain en cours de partie est considérée comme battue par pénalité.

Par ces motifs, l'équipe d'Usseau est battue par pénalité sur le score de 0 but à 8.

Amende de 32€ au club d'Usseau pour frais de dossier.

L'équipe de Colombiers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

Match n° 23856291 : Le Vigeant (1) – St Saviol (1) du 19/09/21

Retrait en championnat de l'équipe de Le Vigeant (entente avec Adriers)

L'équipe de St Saviol (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match n° 23856295 : Monts sur Guesnes (1) – Moncontour (1) du 19/09/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. RICROS Nicolas signalant l'absence des équipes.
La Commission demande aux deux clubs de l'informer du motif de l'absence des équipes (forfait de l'une des deux) avant le lundi 27/09/21.

Dossier en instance.

Match n° 23856296 : Nalliers (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) du 19/09/21

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD (19/09/21 à 21h40)

Courriel du club de Nalliers (20/09/21 à 07h52)

La Commission remercie l'arbitre et le club de Nalliers pour ces envois qui permettent de traiter le dossier dans l'attente de l'original de la feuille de match.

Match n° 23856299 : Poitiers Portugais (1) – Sillars (1) du 19/09/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan MAINGUENEAU signalant la blessure de l'arbitre assistant M. Laurent CAILBAULT (licence n° 2546854720).

Nécessaire fait sur la feuille de match.

Match n° 23856372 : Vellèches (1) – Coussay (1) du 19/09/21

Courriel du club de Vellèches annonçant son forfait (14/09/21 à 16h32)

L'équipe de Coussay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 23856771 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (2) du 19/09/21

Confirmation de réserve du club de Thuré Besse (courriel du 20/09/21 à 08h21)

Réserve du club de Thuré Besse sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Leigné sur Usseau pour le motif suivant : des joueurs du club de Leigné sur Usseau sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Leigné sur Usseau (1) – Moncoutant (1) en Coupe de France du 05/09/21, dernière rencontre officielle de Leigné sur Usseau (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **de Leigné sur Usseau (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Thuré Besse.

L'équipe de Leigné sur Usseau (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

CHALLENGE du POITOU à 11

Journées prévues pour la 1^{ère} phase en forme de championnat :

Dates prévues pour la 1^{ère} phase : 17/10/21, 05/12/21 et 13/03/22.

Poule A

ASM / LOUDUN (1)	D2
GATINAISE (1)	D3C
VRERE ST LEGER (1)	D3A
VRINES (1)	D3A

Poule B

AVAILLES / NAINTRÉ (1)	D2
VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)	D3B
VICQ SUR GARTEMPE (1)	D2

Poule C

LUSIGNAN (1)	D2
POITIERS GIBAUDERIE (1)	D2
CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	D3C
SMARVES - ITEUIL (1)	D3B

Poule D

STADE POITEVIN (1)	D2
DISSAY (1)	D2
CENON sur VIENNE (1)	D3B
LE TALLUD (1)	D3C

Poule E

BOIVRE (1)	F à 8
NEUVILLE (1)	D3A
ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)	D3A
STE EANNE (1)	D2

Seront qualifiées pour les 1/4 de finale : les équipes classées 1^{ères} et les 3 meilleures équipes classées 2^{èmes} des poules de 4.

Le règlement de la Coupe du Poitou s'applique à cette compétition.

1/4 de finale : 10/04/22

1/2 finales : 22/05/22

Finales le 04/06/22 à Vasles

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23856771 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (2) du 19/09/21 en Challenge des Réserves.

ENTENTES

Entente entre équipes :

Vendelogne / Champigny (1) en Départemental 4
St Saviol / Limalonges (79) (3) en Départemental 6
Availles en Châtelleraut / Naintré (1) en Départemental 2 Féminine
Jaunay Marigny / La Pallu / Chasseneuil St Georges (1) en U11 / U13 Féminine
Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en U11 / U13 Féminine
Jaunay Marigny / Chasseneuil St Georges / La Pallu (1) en U14 / U17 Féminine (gestion 79)
Jaunay Marigny / La Pallu (1) en U18 et U15 Féminines Ligue.

Entente entre clubs :

Adriers / Le Vigeant (1) et (2) en Départemental 4 et 5

DIVERS

Courriels des clubs d'Adriers, Cenon sur Vienne, Dissay, La Pallu, Latillé, Poitiers Beaulieu, St Léger de Montbrillais, Valdivienne, St Varent Pierregeay et Vendelogne :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de St Saviol, Vellèches, Venise Verte et Vouneuil Béruges :

Pris note

Courriels du club de Celles -Verrines et Dissay :

Nécessaire fait.

TERRAINS

Courriel de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 18/09/21 pour le club d'Antran.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui autorise le déroulement des rencontres des équipes réserves uniquement (à titre exceptionnel) du club d'Antran sur le terrain annexe du stade Claude Charlot.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Non amendé pour le 1^{er} match

Rencontre du 19/09/21

Match n° 23831194 : Celles-Ve / Chau / ESG (1) - Moncoutant (1) en Départemental 3 poule C
Le 21/09/21 à 09h41

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/09/21

Dossiers en instance :

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en poule B

Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)

Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Challenge des Réserves

Match n° 23856772 : Moncontour / ASM (2) – Ouzilly Cernay St Genest (2)

Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Dossier classé :

Coupe Louis David : Match n° 23856373 : Vernon (1) – Aslonnes (1)

Rapport FMI signalant un problème de joueurs non présents sur la tablette

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : mardi 28 septembre 2021, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF.